

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Actions spécifiques et enjeux AS 2024-2025

Code T.TS.SO359.AS3.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**

6 ECTS

Volée :
PT 2023, EE 2021 et TP 2021

Semaine 13 à 20
Jeudi et/ou Vendredi

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Identifier les dispositifs légaux, institutionnels et/ou politiques propres aux différents champs d'intervention des assistant-es sociaux et sociales (ci-après, AS), vus dans le module (protection de l'adulte, vieillesse, addictions, santé mentale et/ou migration).

- Expliquer l'intervention des AS dans chacun de ces champs.

- Expliquer le rôle et les enjeux de l'intervention des AS dans les champs d'intervention traités par rapport aux rôles des autres professions/métiers avec lesquels ils et elles sont en interaction dans une logique d'interprofessionnalité.

- Proposer et justifier une intervention et/ou une orientation de prise en charge correspondant à la fois au champ spécifique de la pratique des AS et aux besoins et demandes des bénéficiaires.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Ce module vise l'acquisition de savoirs, savoir-faire et de savoir-être dans l'intervention des AS dans une logique d'interprofessionnalité. Il s'agit en particulier d'être en matière de pouvoir penser et situer leur agir au carrefour de prescriptions légales, institutionnelles, d'une part et en collaborant avec le réseau personnel, médico-social, et professionnel gravitant autour des publics cibles de l'autre. Pour ce faire, le module est organisé autour des thématiques et champs spécifiques suivants :

1. Droit de protection de l'adulte

Cette partie théorique du module présente le droit de protection de l'adulte en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Y seront abordés notamment les principes généraux qui gouvernent ce nouveau cadre, les principales dispositions juridiques du droit de protection de l'adulte concernant les mesures personnelles anticipées, les mesures appliquées de plein droit, et les mesures prises par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, en particulier, les mesures de curatelles, sont abordés.

2. Vieillesse

Dans cette partie, il est question d'aborder les problématiques diverses rencontrées par les personnes âgées, un public croissant en raison du vieillissement de la population, telles que la perte d'indépendance, l'isolement, ou encore les difficultés financières, tout en prenant en compte la diversité des situations individuelles. Il s'agit aussi de réfléchir aux enjeux liés à l'accompagnement de ce public.

3. Addictions

Dans cette thématique, l'accent est porté sur les divers types de dépendances, la place du produit et les problématiques spécifiques rencontrées en service social. La nature de ces problématiques et les contextes dans lesquels elles apparaissent, les dispositifs légaux et institutionnels seront présentés et travaillés.

4. Santé mentale

Cette partie du module aborde des connaissances théoriques de base en matière de santé mentale indispensables au métier d'AS auprès de personnes souffrant de troubles psychiques. Y seront abordé-e-s en particulier les notions de psychopathologie, les différents troubles psychiques des pistes permettant d'approcher les rapports entre troubles psychiques, difficultés sociales et désaffiliation et la place des usagers et usagères en matière de droits, d'entraide, d'appui aux proches dans le champ de la santé mentale sont abordés.

5. Migration

Dans cette partie, l'accent est porté sur les politiques migratoires et les politiques d'intégration à l'égard des personnes migrantes ou immigrées en Suisse. Les différents cadres légaux qui régissent l'entrée, le séjour et la fin de séjour des personnes de nationalités étrangères en Suisse, tout comme les politiques d'intégration en leur faveur, sont abordés. Un accent particulier est porté sur les prestations sociales et les conséquences du recours à celles-ci pour les personnes immigrées.

Formes d'enseignement et modalités pédagogiques :

Le module comprendra des cours théoriques en plenum (synchrone), des cours additionnels sur Moodle (asynchrone), une observation de terrain, en particulier la pratique des AS, et un partage de connaissances entre étudiant-e-s et l'équipe du module.

La participation aux enseignements asynchrones ainsi qu'aux activités liées à ces enseignements à distance est obligatoire.

Les étudiant-e-s sont invité-e-s à acquérir activement, par leur travail personnel, une partie des concepts et des outils des thématiques choisies.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation de ce module se subdivise en deux parties :

- Une présentation orale collective concernant le champ d'intervention dans lequel le groupe aura fait son terrain, **jeudi 15 mai 2025 (semaine 20)**.
- Un examen oral individuel sur une vignette s'inscrivant dans le second champ choisi par l'étudiant-e, **jeudi 26 ou vendredi 27 juin 2025 (semaine 26)**.

Pour les enseignements en présentiel, **une participation régulière et active des étudiant-es est exigée**. Des sondages aléatoires de présence seront effectués. Lors de ces sondages, deux absences sont tolérées.

Dès la troisième absence, 10% des points totaux de la grille d'évaluation finale du module seront retirés. **Dès la cinquième absence, 20% des points** seront retirés.

Toute absence doit être excusée dès connaissance de celle-ci, par courriel des responsables du module, avec l'assistante en copie. En cas de présentation d'un certificat médical, l'absence ne sera pas comptabilisée.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- Se présenter à une nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit un travail écrit individuel intégrant les remarques du jury relatives à l'examen oral individuel le **vendredi 29 août 2025 (semaine 35)**.
- Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

Domaine **HES-SO** Travail social
Filière Travail social

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques**

Dans le cadre de ce module, aucune restriction n'est instituée quant à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) générative aussi bien pour les intervenant-e-s (internes et vacataires) que pour les étudiant-e-s. Cette utilisation ne fera l'objet d'aucune pénalité pour autant que la probité intellectuelle soit respectée. Il est demandé donc d'annoncer l'outil utilisé (ChatGPT, DeepL, Quillbot, etc.) et les raisons de son utilisation (corrections, explications, reformulations, traductions, ou autres à préciser).

9 Bibliographie

Une liste bibliographique sera remise à l'ouverture du module et complétée au cours du module par les différent-e-s intervenant-e-s.

10 Enseignant-e-s**Responsable de module ***

KONAN N'Dri Paul et SIMOES Tania

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle